

DOSSIER

Quel avenir pour le chamois dans le Bas-Rhin?

P. 8-12

WANGENBOURG-ENGENTHAL

Exposition de trophées 2014



NOUVEAU RANGE ROVER SPORT
DE 0 À 4 300 MÈTRES
SANS TURBULENCES

landrover.fr



ABOVE AND BEYOND



Repoussant les limites en matière d'agilité et de performances, le nouveau Range Rover Sport vous offre des sensations toujours plus exaltantes. Peu importe le terrain, il amène la conduite à un nouveau sommet d'excellence.

Réservez votre essai dès maintenant.

Land Rover Strasbourg

www.landrover-strasbourg.com - E-mail : c.wieser@2a67.fr

67, route de Brumath à Souffelweyersheim - Tél. 03 88 18 44 40 - Clément Wieser et Stéphane Beuret

91, route de Bischwiller à Haguenau - Tél. 03 88 05 40 40 - Pascal Ecoiffier

ABOVE AND BEYOND : Franchir de nouveaux horizons.

Consommations mixtes Norme CE 1999/94 (L/100 km) : de 7,3 à 12,8 – CO₂ (g/km) : de 194 à 298.



Béatrice Roecker
Responsable du service
administratif - 03 88 79 83 85



Fabienne Musser
Comptabilité



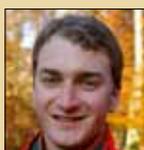
Hugui Boquel
Secrétariat



Alexandra Barthel-Dick
Secrétariat



Patrick Jung
Responsable du service
technique - 06 80 74 70 39



Nicolas Braconnier
Technicien chef
06 80 74 71 61



Florian Guibot
Technicien adjoint

FÉDÉRATION DES CHASSEURS DU BAS-RHIN

Espace Chasse et Nature • Chemin de Strasbourg • 67170 Geudertheim
Tél. 03 88 79 12 77 • Fax: 03 88 79 33 22 • Courriel : fdc67@fdc67.fr • Internet : www.fdc67.fr

Horaires de réception et accueil téléphonique :
du mardi au vendredi de 10h à 16h sans interruption

Cordonnées GPS :
Latitude 48° 41' 31.27 N - Longitude 7° 45' 35.00 E - ou Maison forestière Sandgrube - 67170 Geudertheim

SOMMAIRE

| | |
|---------------------------|-------|
| Exposition de trophées | 4-6 |
| Recolonisation du chamois | 8-12 |
| La chasse en question | 14-15 |
| Compte-rendu | 16 |
| Brèves | 18-20 |
| Hygiène | 21 |
| Petites annonces | 22 |

EDITORIAL

Loup y es-tu ?

Selon la réglementation européenne, si une espèce colonise naturellement un territoire on ne peut pas l'en empêcher. L'application de cette règle permet non seulement le retour du chamois dans le Bas-Rhin mais aussi celui du loup.

L'aire de répartition de *Canis lupus* progresse régulièrement en France. Le loup est aujourd'hui aux portes du Bas-Rhin. Une meute vit dans les Hautes Vosges (Munster, La Bresse). Une autre présence est avérée dans la région de Sarrebourg où des dégâts sur ovins ont été causés à Landange. Il a de même été photographié à Abreschwiller par un piège photographique destiné au lynx. À noter que le loup de France vient d'Italie, celui qui colonise l'Allemagne, de Pologne. Un jour ou l'autre ils se rencontreront très certainement dans l'est de la France.

Le retour du loup est quasi unanimement souhaité et en particulier par les naturalistes et toutes les personnes soucieuses de biodiversité. L'ONF verrait quant à lui d'un bon œil l'arrivée de ces auxiliaires pour disperser les cervidés. S'il est vrai que lors des premières années, l'installation du loup perturbe la grande faune, il est rassurant d'apprendre que les cervidés s'adaptent rapidement à la présence du prédateur. Dans les Alpes du sud, des augmentations conséquentes des populations de cervidés (+ 20%) ont en effet été constatées. Pas si loin de chez nous, loups et cervidés cohabitent harmonieusement en Pologne.

Par contre, les éleveurs d'ovins craignent pour leur cheptel. Leur indemnisation devra être à la charge de toute la communauté.

Rappelons qu'au niveau international, le loup est protégé par la **Convention de Berne de 1979**. En France, le loup fait partie de la liste des espèces de mammifères protégées depuis le 10 octobre 1996. Le délit pour la « destruction ou tentative de destruction d'espèces protégées en bande organisée », peut être puni de 7 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende.

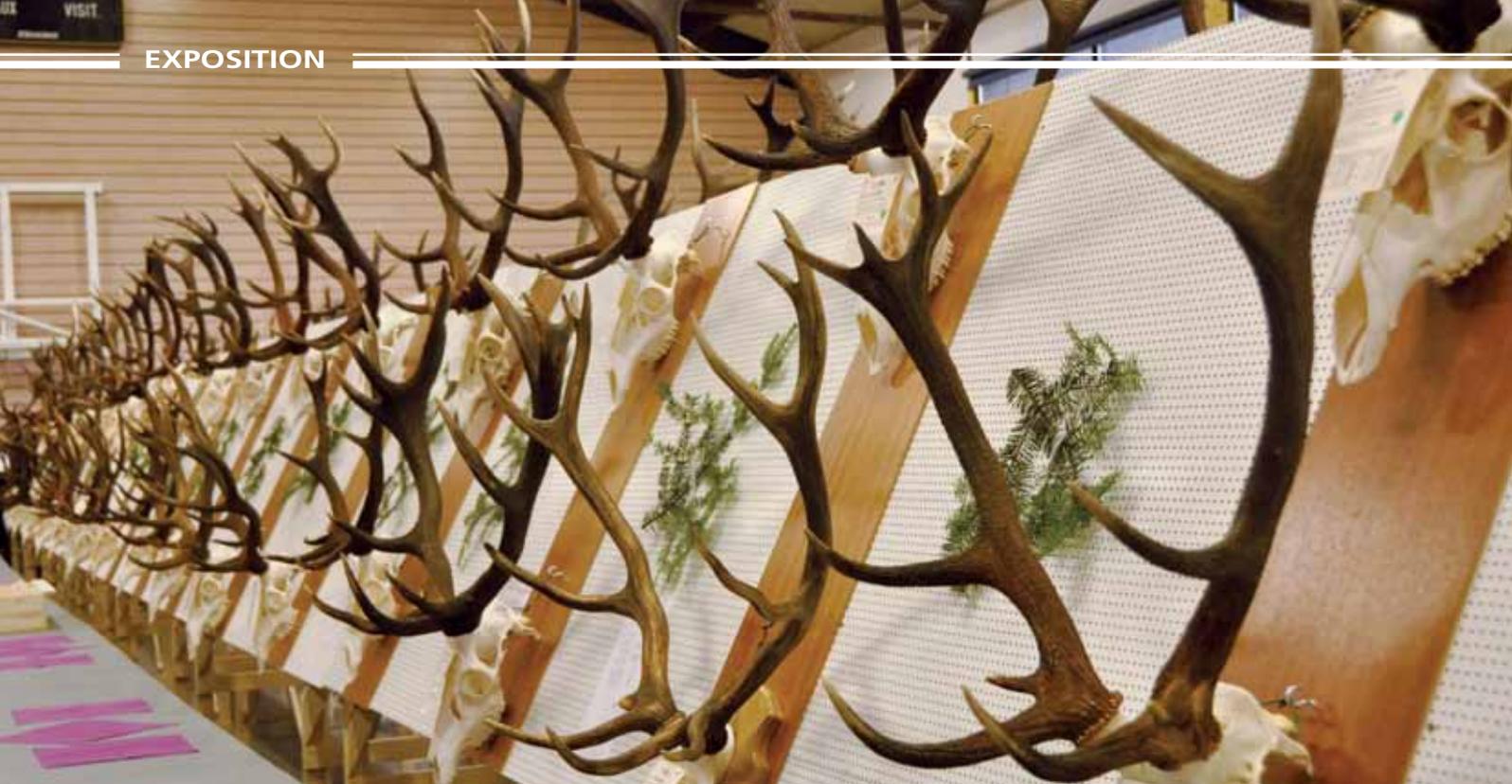
L'Europe peut-elle raisonnablement demander à des pays moins riches que nous de sauvegarder la biodiversité en protégeant les grands mammifères comme le lion et l'éléphant ou encore le tigre et refuser dans le même temps le maintien des grands prédateurs en Europe ?

Gérard Lang,
président de la FdC67



Infos'Chasse 67
vous est distribué gratuitement
six fois par an grâce
notamment au soutien
de tous les annonceurs.

**Merci de les privilégier
lors de vos achats.**



Exposition de trophées 2014

L'exposition de trophées de cerfs et de daims 2014 s'est tenue les 28 février, 1 et 2 mars dernier dans la salle polyvalente de Wangenbourg idéalement située en pleine nature.

Gérard Lang, président de la FDC67, dans son discours de bienvenue et d'inauguration, a tenu à rappeler les enjeux du nouveau cahier des charges communales actuellement en préparation et les positions de la FDC à ce sujet.

Suite à de nombreuses réunions de concertation, la FDC67 souhaite en effet que soient indiqués dans le cahier des charges, le nombre de postes fixes d'agraine autorisés, la surface des peuplements dégradables, la présence éventuelle de maladies (Alaria alata, etc.) et la densité de cervidés souhaitée. Par ailleurs, la FDC67 est favorable à la possibilité de résiliation des baux en cas de modifications telles que l'apparition ou la présence d'une maladie du gibier (PPC, Alaria alata, tuberculose, etc.), l'implantation d'une nouvelle culture



Gérard Lang,
président de la FDC67

généralisant des dégâts (safran, tabac, vignes, asperges, etc.) ou encore la mise à la charge des chasseurs des dégâts forestiers. La FDC est aussi favorable à la simplification des réglementations. Elle souhaite ainsi la suppression de la limitation du nombre d'invités aux battues, la mise à niveau des permissionnaires avec les associés et la simplification dans les rétrocessions des lots.

**Un plan de chasse
« biologique »
exclusivement basé
sur l'âge.**

Un plan de chasse « biologique » depuis 1994

1/3 faons
1/3 de biches
1/3 de cerfs
dont

- 1/3 daguets de 1 an
- 2/3 cerfs de 8 ans et +

Un plan de chasse victime de son succès (ratio des sexes voisin de 1/1)

Le plan de chasse a évolué pour tenir compte des dégâts d'écorçage occasionnés par des groupes de mâles sub-adultes.

1/3 faons
1/3 de biches
1/3 de cerfs

dont

- 50% daguets 1 an = C1
- 50% cerfs de 10 ans = C3
(tolérance de 2 ans)

Longueur et circonférence des merrains, de bons indicateurs de l'âge du cerf des Vosges

Les cerfs possédant une longueur moyenne des merrains de 84 cm et une circonférence moyenne de 14 cm à 1/3 des merrains ont les caractéristiques des cerfs de 10 ans et plus. Ils ont vraisemblablement déjà transmis leurs gènes aux générations suivantes. Leurs tirs n'auront pas d'influence significative sur la variabilité génétique.



Rolf Henner, avec quelques chasseurs allemands, avait exposé les meilleurs trophées du Palatinat qui ont le même potentiel génétique que ceux du Bas-Rhin.



Daniel Acker, maire de Wangenbourg a souhaité la bienvenue et présenté Wangenbourg et ses atouts à l'assemblée. Il n'a pas manqué de rappeler le poids économique de la chasse dans le Bas-Rhin à savoir 52 millions d'euros par an.



Freddy Zimmermann a représenté Guy-Dominique Kennel, président du conseil général d'Alsace.



Première exposition de trophées bas-rhinoise pour Jean-Philippe d'Issemio, le nouveau directeur de la DDT.



Roland Schoeffler, président du GGC de Haslach et environs, a détaillé les prélèvements de cerfs de son GGC.

Le critère chasseur DHG Dene Het ich auh Gschosse

Ce critère concerne les cerfs qui ont toutes les caractéristiques d'un cerf de 10 ans soit, des merrains d'une longueur supérieure ou égale à 84 cm et d'une circonférence à 1/3 des merrains supérieure ou égale à 14 cm. Le cerf que tous les chasseurs auraient tiré ne mérite pas un point rouge.

La signification des points de couleur

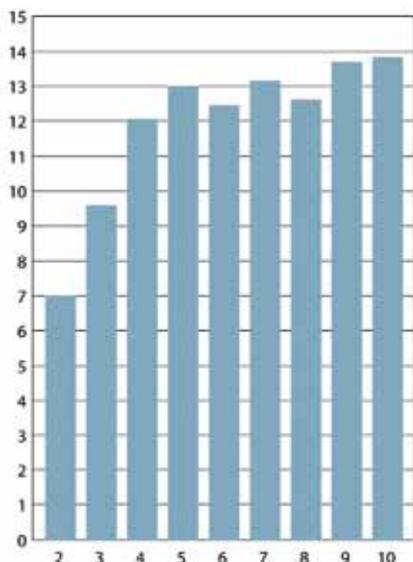
● Critère d'âge «7-8» «8-9» «9-10» ans et plus ou «critère chasseur» moyenne des merrains 84 cm et moyenne de la circonférence 14 cm.

La reconnaissance de l'âge du cerf est un exercice difficile, sauf dans les classes sub-adultes où le tir est interdit

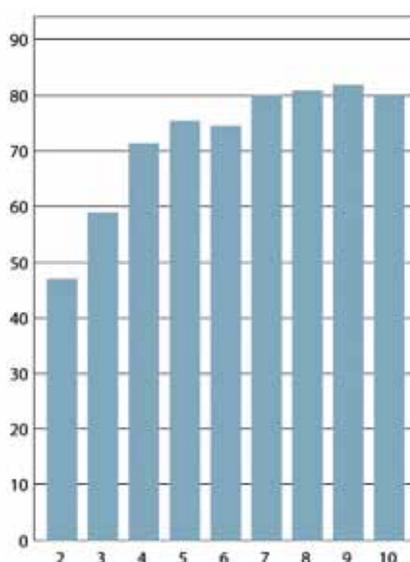
- Estimation de l'âge «6-7» ans. L'âge sera précisé ultérieurement par les cornes de ciment
- Estimation de l'âge «4-5», «5-6»
- Estimation de l'âge «2-3», «3-4» (facilement reconnaissable).

En règle générale, il sera proposé une attribution minorée d'un C3 pour chaque point rouge l'année suivante.

Circonférence moyenne à 1/3 du merrain



Longueur moyenne des merrains





Les cerfs du Palatinat et les cerfs du Bas-Rhin présentent le même potentiel génétique

Photo : Stéphan Nickel



Le bilan de la campagne 2013/14 par Frédéric Obry président de la Commission Grand Gibier

Frédéric Obry a livré son analyse quantitative et qualitative de la saison 2013/2014 tant concernant les cerfs que les daims (voir ci-après). Le président de la Commission Grand Gibier a aussi profité de cette tribune pour rappeler le fonctionnement de la commis-

sion de jugement des trophées. Celle-ci réunit deux membres de l'ONCFS, deux membres de l'ONE, deux personnes de la FDC67 ainsi que M. Philippe Wolff de la DDT. Ce groupe évalue tous les tirs en examinant uniquement les mâchoires des cervidés prélevés (sans voir les trophées correspondants) et ce dans l'anonymat le plus strict. Il n'y a donc pas la moindre possibilité de mettre en doute l'impartialité du jugement émis. ●

L'évolution du plan de chasse depuis 2010

| | 10/11 | 11/12 | 12/13 | 13/14 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 1/3 faons | 638 | 605 | 715 | 726 |
| 1/3 biches | 552 | 550 | 645 | 677 |
| 1/3 cerfs | 388 | 338 | 403 | 488 |
| dont | | | | |
| • C1 daguets C4 | 213 | 191 | 251 | 292 7 |
| • C3* cerfs de plus de 10 ans et + (tolérance 2 ans) | 175 | 147 | 152 | 189 |
| Total | 1578 | 1493 | 1763 | 1899 |

*Y compris erreur de tir

Réalisations C1, biches et faons par rapport au minimum

| Cerfs | Zone 1+2 | 2011-2012 | | 2012-2013 | | 2013-2014 | |
|------------|-----------------|-------------|------------|-------------|------------|------------------|-----------------|
| | | Y | % | Y | % | Y | % |
| S1 | Niederbronn | 125 | 68% | 185 | 106% | 204/194 | +79 105% |
| S2 | LPP | 174 | 87% | 225 | 106% | 244/229 | +70 107% |
| S3 | Haslach | 254 | 105% | 279 | 110% | 319/281 | +65 114% |
| S4 | Donon | 362 | 81% | 431 | 98% | 407/437 | +45 93% |
| S5 | Champ Feu | 247 | 78% | 280 | 87% | 297/343 | +50 87% |
| S6 | Ungersberg | 184 | 90% | 201 | 96% | 219/238 | +35 92% |
| 1-6 | Zone 1-6 | 1346 | 84% | 1601 | 99% | 1690/1722 | +344 98% |

| Daims | | 2011-2012 | | 2012-2013 | | 2013-2014 | |
|-------|----------|-----------|-----|-----------|------|-----------|---------|
| S7 | Sélestat | 154 | 86% | 202 | 106% | 179/186 | +25 96% |
| | | | | | | | |

Moyenne d'âge des cerfs tirés (hors daguets et C4) d'après l'usure dentaire (2013-2014) - Zone à cerfs S 1-6

| Âge | 2-3 | 3-4 | 4-5 | 5-6 | 6-7 | 7-8 | 8-9 | 9-10 | 10 et + |
|----------------|-------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|------|---------|
| Nombre de tirs | 5 | 18 | 10 | 21 | 20 | 32 | 20 | 24 | 34 |
| Moyenne d'âge | 7,61 | | | | | | | | |

| | |
|------------------------|------------------|
| Tirs justifiés: | 110+3 DHG |
| Tirs litigieux: | 20 |
| Tirs injustifiés: | 31 |
| Tirs très injustifiés: | 23 |

Ces chiffres vont encore évoluer lorsque les résultats des études des cernes de cément seront connus

Moyenne d'âge des daims tirés (hors daguets) d'après l'usure dentaire (2013-2014)

| Âge | 2-3 | 3-4 | 4-5 | 5-6 | 6-7 | 7-8 | 8 et + |
|----------------|-------------|-----|-----|-----|-----|-----|--------|
| Nombre de tirs | 0 | 0 | 3 | 4 | 3 | 1 | 4 |
| Moyenne d'âge | 6,80 | | | | | | |

| | |
|------------------------|-----------|
| Tirs justifiés: | 12 |
| Tirs litigieux: | 3 |
| Tirs injustifiés: | 0 |
| Tirs très injustifiés: | 0 |

Votre prochaine voiture neuve... beaucoup... MOINS CHÈRE

L'achat d'un véhicule représente une part importante du budget des ménages et des entreprises, le réduire sans compromettre la qualité du produit et des services afférents, est la solution proposée par la société Klein Inter Autos (K.I.A.).

À votre service depuis 25 ans et bien avant l'avènement de la monnaie unique, Christophe Klein a compris quels sont les bons côtés de l'Europe et en a fait profiter ses clients. Chaque pays membre de l'Union européenne applique un taux de TVA variable, ce à quoi s'ajoutent des offres commerciales spécifiques à chaque constructeur. Le résultat est une différence de prix pouvant atteindre de 10 à 35%, par rapport à la France. Basée à Erstein, K.I.A. importe des voitures neuves d'Espagne, d'Autriche ou d'autres pays membres de l'U.E. et les livre clefs en mains à l'endroit de votre choix, en s'occupant de toutes les démarches administratives. Selon C. Klein « le client choisit sa voiture, la couleur et les éventuelles options, nous nous occupons du reste, c'est simple comme bonjour ». De plus, les délais de livraison ne sont pas plus longs qu'en France, K.I.A. affrétant une flotte de camions sillonnant l'Europe en permanence. La garantie et le S.A.V. sont assurés par le réseau de concessionnaires dans toute l'Europe, au même titre que pour les véhicules achetés en France, c'est à dire au minimum 2 ans.

Pour les entreprises, K.I.A. propose non seulement des véhicules de type fourgons mais aussi la transformation de la plupart des modèles en véhicules utilitaires à TVA récupérable, moyennant un forfait de 500 Euros HT. Avantage : ces véhicules VU sont re-transformables en version VP après amortissement.



Christophe Klein, chasseur passionné avec 28 permis à son actif

Avec une moyenne de 300 clients par an, **Klein Inter Autos** a fait la preuve de son sérieux, à vous de faire des économies sur votre prochaine voiture !

KLEIN INTER AUTOS

5 rue Ste Anne - 67150 Erstein

Tél. 03 88 98 80 11

www.kleininterautos.com

kleininterautos@9business.fr

Frankonia, votre partenaire privilégié pour la chasse

STEINER
GERMANY

1a
STEINER
Ranger 8x30

1 STEINER: Ranger

Il est parfois judicieux d'utiliser des jumelles différentes selon l'emploi prévu. La visibilité en est accrue. La série Ranger de Steiner offre, à cet égard, une gamme de jumelles de haute qualité à petit prix.

1a Ranger 8x30

Le poids plume dans la gamme Ranger. Avec leur grand champ de vision ce sont d'excellentes jumelles pour l'observation à la chasse ou dans la nature. Gainage caoutchouc antidérapant qui atténue les bruits et offre une préhension agréable et efficace. Indice crépusculaire 15,5, champ de vision de 120 m sur 1000 m, dim. (Hxl) 108x170 mm, poids 486 g.

No. 113283 ~~299,00 €~~ 209,00 €

1b Ranger 8x56

Les 8x56 sont l'équipement de base de tout chasseur. Comme toutes les jumelles Ranger, elles se distinguent par une optique brillante à très haut contraste, garantissant des contours clairs et nets, même en cas de mauvaises conditions d'observation. Indice crépusculaire 21,2, champ de vision de 112 m sur 1000 m, dimensions (Hxl) 195x200 mm, poids 1075 g.

No. 113299 ~~619,00 €~~ 479,00 €



1b
STEINER
Ranger 8x56



ECONOMISEZ

€ 90,00

€ 209,00

€ 299,00

**Pour débutants
et jeunes chasseurs**

ECONOMISEZ

€ 140,00

€ 479,00

€ 619,00

Vente par correspondance

Téléphone 03 89 83 25 50

Téléfax 03 89 83 25 59

E-mail : mail@frankonia.fr

Internet : www.frankonia.fr

Vente dans nos magasins Frankonia :

18, rue du Château,
68190 Ensisheim
Téléphone 03 89 81 02 08

4, rue Transversale C
67550 Vendenheim
Téléphone 03 90 20 34 50

FRANKONIA

www.frankonia.fr





Photo: Robert Corti

Quel avenir pour le chamois dans le Bas-Rhin ?

Suite à la recolonisation officielle du Bas-Rhin par le chamois en 2013 et le tir récent d'un individu, Gérard Lang, président de la FDC67, a souhaité rencontrer et faire débattre les responsables de la flore et de la faune sauvage du département sur ce sujet. Voici le compte-rendu de ce débat du 24 janvier dernier qui avait été précédé d'un exposé sur la biologie de l'espèce par M. Robert Corti, spécialiste du chamois en France en présence d'une vingtaine de participants.

1. Introduction à la réunion par M. Gérard Lang, président de la FDC67

Le Président de la FDC ouvre la séance en présentant un historique des données de présence de l'espèce chamois avec focus sur l'Alsace et le Massif des Vosges, dans un premier temps par des traces fossiles. Il précise que pour caractériser une espèce indigène, est prise en compte la dernière glaciation. Présence de chamois jusqu'à Saverne où reste un lieu-dit appelé le Gemsberg. En 561, Vosges/Forêt-Noire, date de disparition antérieure aux temps modernes. Les chamois actuellement présents sur le Massif des Vosges ont été offerts par l'administration forestière du pays de Bade – soit 11 individus – et lâchés au sud du Markstein en 1956. La recolonisation officielle du Bas-Rhin a eu lieu en 2013. Pour la FDC67, toutes espèces s'installant naturellement ont le droit de

se maintenir tout comme le lynx ou encore le loup.

2. Intervention de M. Robert Corti, intervenant – CNERA Faune de Montagne ONCFS

Son intervention porte sur ses travaux notamment de répartition cartographique des ongulés de montagne, sur l'évolution des effectifs depuis 1989 avec ensuite un zoom sur les Vosges. Il complète également les données historiques par les informations suivantes : De -120 000 à -10 000 ans av. J-C, présence avérée même très au Nord jusqu'en Belgique avec une découverte réalisée dans une grotte d'ossements de plusieurs individus. D'après la bibliographie, le chamois était présent dans les Vosges jusqu'au XIII^e siècle. En 1988, 15 départements étaient concernés, une partie du Jura mais surtout les Alpes. En 2010, 21 départements soit 21

640 km² occupés avec colonisation de l'ouest du Jura, 6 populations dans le Massif Central soit une augmentation de l'aire de répartition de 8046 Km² en 22 ans soit 366 km²/an.

L'espèce a subi une forte baisse de population après la 2^e guerre mondiale avec le développement des armes à feu. Puis sur ce constat, certaines Préfectures ont instauré des limitations voire des fermetures de chasse de l'espèce – passant d'une ouverture de 2 mois à 11 jours dans certains cas, puis instauration d'un plan de chasse.

Dans les années 90, l'effectif est estimé à 50 000 et aujourd'hui à près de 100 000. Son aire de répartition peut descendre en-dessous de 400 m.

Dans le Massif des Vosges :

- **en 1988**

4 populations sont recensées pour 480 animaux sur les 2 départements des Vosges et du Haut-Rhin.

• **en 1994**

1 département en plus, la Haute-Saône.

• **en 2005**

4 départements avec le Territoire de Belfort et une 5e population installée à Rombach le Franc (68).

• **en 2010**

5 populations dans les Vosges pour environ 1300 chamois.

Pour former une population, il faut au moins 5 individus. L'aire de répartition dans les Vosges va de 303 m à 1413 m avec concentration de 63% des effectifs entre 500 et 1000 m. Concernant son alimentation, il est herbivore strict pour 70 à 80%. L'abrutissement de jeunes plants n'intervient qu'occasionnellement et reste surtout lié à la présence d'un manteau neigeux voire en cas de dérangement. Les essences privilégiées sont principalement le sapin pectiné pour les conifères, sinon des feuillus. En hiver cela peut représenter environ 20 à 25 % de son alimentation.

3. Questions à M. Robert Corti

En préambule, M. Gérard Lang fait part de l'avis par mail de M. Evrard de Turckheim : « *Bien évidemment, je me réjouis de la colonisation du chamois, mais il faut évidemment qu'elle ne se fasse que dans le respect de l'équilibre sylvo-cynégétique. Hors il est aujourd'hui prouvé et avéré qu'en maints endroits, la situation est fort inquiétante, de nature à déstabiliser toute une filière.* »

Question de Mme Catherine Lhote, déléguée interrégionale N-E ONCFS, sur la densité-dépendance ?

Réponse: Dans un premier temps, sur 2 milieux différents connus, les chamois les plus lourds ne sont pas issus de la densité la plus faible mais l'offre alimentaire y est meilleure. Il existe cependant une densité-dépendance sur un même milieu et les premiers effets visibles à un certain seuil de population sont : la baisse du poids des adultes et des jeunes, une baisse de la reproduction, et moins de jeunes femelles gestantes (de 2 et 3 ans). Par contre, on observe un très bon taux de reproduction dans les milieux nouvellement colonisés, avec pour les femelles adultes, une reproduction de 90 à 95% et la plupart des jeunes femelles sont suitées. Les manifestations sur le

milieu interviennent si la population est très dense. Dans ce dernier cas, il faut également intégrer une certaine dépendance des autres espèces herbivores sur le milieu. *Exemple du cerf et chevreuil:* dans les Hautes-Alpes, la colonisation de ces 2 espèces a été tardive. Les sangliers n'étaient répertoriés qu'au sud du département. Enfin, il y a eu également intégration dans ce schéma du bouquetin et du mouflon. Toutes ces espèces ont un régime alimentaire proche et peuvent se côtoyer sur les mêmes lieux.

Question de M. Jean-Philippe d'Isernio, Directeur Départemental des Territoires, sur les conflits entre espèces

Réponse: Sur le chevreuil, non, il n'y a visiblement pas de conflits. Les deux espèces occupant les mêmes lieux et pour le cerf il n'y aurait pas de constats en ce sens non plus. En hivernage, il y a partage des mêmes ressources.

Question de M. Michel Gewinner, 1^{er} vice-président de la FDC67, sur le domaine vital de l'espèce

Réponse: Pour les mâles, le territoire est d'environ 15 à 50 ha et pour les femelles de 80 à 150 ha en moyenne. Le domaine vital est très variable cependant et peut aller jusqu'à 1000 ha pour certains individus. Les relations entre individus commencent selon un certain seuil de population. Sur le Bas-Rhin, on se situe actuellement sur la prise de possession d'un territoire, donc ces données ne sont pas extrapolables.

Question de M. Philippe Wolff, Responsable Chasse DDT, sur le taux d'accroissement du chamois

Réponse: Il est d'environ de 15% en phase de colonisation, la population peut ainsi doubler tous les 5 ans. M. Gérard Lang rajoute que l'accroissement est donc de 1,15 contre 1,3 pour le cerf élaphe.

Question de Mme Catherine Lhote sur :
- la capacité d'adaptation de l'espèce sur le Bas-Rhin: altitude occupée, etc.
- la capacité à la gérer.

Quelques pistes de réflexions sur la gestion de l'espèce serait le plan de chasse, reste à déterminer ce que l'on cible à savoir une présence, l'installation et à quels seuils. Quelle capacité a le chasseur à appliquer un plan de chasse? Se gère-t-elle facilement?

L'animal est là actuellement, ce n'est visiblement pas une espèce invasive (1 jeune par femelle) et géographiquement les populations se maintiennent.

M. Gérard Lang rajoute une question: est-ce une espèce discrète comme le chevreuil ?

Réponse: Dans les Pyrénées sur Isards, pas de problème de gestion car les sommets sont peu boisés mais dans les massifs forestiers comme dans les Alpes, il est plus discret. Au départ se pose déjà dans ces milieux un problème d'estimation de populations qui avec les méthodes actuelles sont souvent un peu en-dessous de la réalité. Pour lui, la chasse peut contrôler une population.

4. Débat entre les participants

Mme Béatrice Longechal, Directrice agence ONF de Schirmeck, donne la position de l'ONF: elle se rapproche



Photo: Robert Corti

Historique du chamois dans le massif vosgien

Le chamois est vraisemblablement arrivé dans le massif vosgien il y a quelque 10 000 ans après la dernière glaciation du Würm en même temps que la faune et la flore d'aujourd'hui.

Témoignages de présence dans notre région

I^{er}-II^e siècle après J.-C.

Un constat de présence de Chamois (fossile) est fait à Biesheim dans le Haut-Rhin (Olivier Putelat Archéozoologue 2013).

En 561 après J.-C.

Vosges et Forêt-Noire (Planhol 2004)

- Chassé en 561 dans les Vosges par les austrasiens.
- Des traces de son existence ancienne dans le massif vosgien subsistent par ailleurs dans la toponymie:
 - Gemsberg à Saverne, etc.,
 - Blason de certaines familles alsaciennes,
 - Nom de maisons où il était l'emblème (Zur Gemse à Colmar en 1373, à Strasbourg en 1491).

Au XIV^e siècle

Disparition dans notre région

Sa date de disparition a dû être antérieure aux Temps modernes. Due à la vanité humaine et à l'apparition des armes à feu. Le prince de Saxe Cobourg en aurait tué 3412 au cours de son existence. Le chasseur suisse G.M. Colani 2700 en Engadine.

Année 1956

Réintroduction dans le massif Vosgien selon G. Rust (LCA février 1956).

Réintroduction du chamois dans le massif du Grand Ballon, repris dans le Massif du Feldberg. L'Administration forestière du pays

de Bade a bien voulu offrir des chamois aux chasseurs français.

Lâchers de 11 chamois lâchés au Sud du Markstein le 7 janvier 1956.

- 3 mâles de 2 ans
- 4 chevres (3 de 5 ans et 1 de 7 ans).
- 4 jeunes de l'année (2 chevreaux mâles et 2 chevreaux femelles de 10 kilos chacun).

Année 1992

35 ans après les lâchers, les 11 chamois sont devenus 600.

Commentaires

« Si à mes yeux, l'idée de réimplanter le Chamois dans les Vosges m'a paru au début une aberration, aujourd'hui, j'ai un autre vue des choses. Cette opération est fort intéressante et c'est une réussite. Il a réussi à créer un consensus autour de lui, même avec les forestiers, c'est dire ».

(François Quiquerez, ancien directeur de la Réserve Nationale du Markstein. Février 1992)

« Le chamois, n'hésite pas à reconnaître Philippe Vogel, Ingénieur Chef de la Division ONF de Saint Amarin, est un exemple d'équilibre sylvo-cynégétique. Le chamois est devenu un hôte forestier acceptable ».

(Février 1992)

2013 Les chamois recolonisent le Bas-Rhin

C'est ce qui nous amène aujourd'hui à Geudertheim. Le chamois n'a-t-il pas le droit d'occuper son aire naturelle de répartition au même titre que les autres espèces indigènes faunistiques ou floristiques ?

Gérard Lang

M^e Jean Schieber-Herrbach lui répond que si une espèce indigène colonise un espace d'elle-même, il faut la conserver. Au nom de la biodiversité, il faut protéger les espèces si les populations sont trop restreintes. Il rajoute en citant l'ONF, « il y aurait sur le Bas-Rhin un problème de déséquilibre », pour lui ce ne sont pas ces quelques individus qui y contribuent.

M. Marc Bacher, responsable chasse de l'ONF, indique que le cerf et le chamois ont théoriquement un régime alimentaire identique. L'ONF rencontre actuellement un problème de régénération de la Hêtraie-Sapinière. Si le problème ne se règle pas pour d'autres espèces dont le chevreuil, une espèce supplémentaire aggravera une situation déjà fortement dégradée.

M^e Jean Schieber-Herrbach indique qu'il y a également d'autres positions possibles d'une gestion en faveur du chamois à la différence d'une gestion de production forestière.

Mme Béatrice Longechal reprend la position de l'ONF, qui n'est pas totalement fermée au retour de l'espèce, mais conditionne ce retour à l'obtention au préalable d'un équilibre sylvo-cynégétique.

M^e Jean Schieber-Herrbach demande s'il n'y a pas de propriétaires de forêts, citoyens de base, n'ayant pas cette vision de la gestion forestière qui auraient leur mot à dire également. Pour lui, qui est dans ce cas, il n'a jamais relevé de dégâts particuliers et souhaite ce retour et pense ne pas être le seul dans ce cas.

M. Gérard Lang appuie la position de M^e Jean Schieber-Herrbach et met l'accent sur les textes européens, en précisant que l'Homme ne doit pas être le seul à avoir sa place et pour la FDC 67, l'espèce a le droit de fouler le sol bas-rhinois.

M. Henri Gérard, Maire de Lutzelhouse – représentant M. Pierre Grandadam – Président de l'Association des Maires des Communes Forestières, indique qu'il a connaissance de prélèvements anciens de chamois dans le Bas-Rhin. Si l'espèce s'installe (c'est un animal d'altitude), elle risque de se développer avec l'apparition probable de problèmes. Comment cette situation sera-t-elle gérée? Cas du Haut-Rhin, dans le GIC 1, où se concentrent le plus de

de la position de M. Evrard de Turckheim, Représentant du syndicat des forestiers Privés d'Alsace, en mettant l'accent sur l'équilibre sylvo-cynégétique évoqué qui, pour elle, est loin d'être atteint sur le Bas-Rhin en précisant que la situation est très dégradée du fait notamment du cerf. Du fait de son constat, l'ONF est très opposé à l'extension de l'espèce.

M. Gérard Lang donne la position de la FDC67 : comme M. Evrard de Turckheim, il se réjouit de ce retour et demande que si prélèvement il y a, que ce dernier soit encadré par un plan de chasse.

M. Christian Braun, directeur LPO donne sa position sur le sujet : il siège également au CDCFS du Haut-Rhin et indique que beaucoup de propriétaires de forêts acceptent mieux le chamois que le cerf (*ex. de Masevaux*). Pour les citoyens et élus locaux, le problème est plutôt soulevé sur le sanglier. La position des associations de protection de la nature est clairement pour un retour de toutes les espèces dont les prédateurs.

M. Gérard Lang formule une demande juridique auprès de M^e Jean Schieber-Herrbach, Avocat Conseil de la FDC67, sur les règles européennes en la matière.

Visez plus haut



Christian Veltz

Diplômé de l'Ecole d'armurerie de Ferlach

Président des Trompes de Chasse de Mollkirch

LA CHASSE, UNE PASSION PARTAGÉE

S'Jaejer-Stuebel

ARMURERIE VELTZ

24 rue du Général Baegert • 67210 Obernai
Tél. 03 88 95 65 41 • www.armurerie-veltz.com

Parking 100 places (Place des Fines Herbes) • 20 mn gratuites
Stand de tir à 5 mn du magasin



ALSAVERT

BERGBIETEN

Tél. 03 88 38 25 35

www.alsavert.com

info@alsavert.com



- Conception d'espaces verts
- Aménagement et entretien complet de votre jardin
- Dallages et pavages



Elagage
Démontage d'arbres
Taille de haies
et débroussaillage
Rabotage de souches
Soin des Arbres

1, route de Flexbourg
67310 BERGBIETEN
Tél. 03 88 87 66 37 - Fax 03 88 38 81 36
e-mail : jmf@alsavert.com

FUCHS INDUSTRIE FRANCE
épices et additifs

FUCHS

FUCHS INDUSTRIE FRANCE
20, rue Alfred Kastler - Z.I. du Ried CS20714 - 67850 HERRLISHEIM
Tél 03 88 55 33 55 Fax 03 88 55 33 59 - E-mail : fuchsind@wanadoo.fr
site : www.fuchs-industrie.fr

dégâts de cerfs vers Rombach le Franc, un bracelet d'élimination a été instauré en accord avec la FDC68.

M. Philippe Wolff s'interroge sur les effectifs : tous les 10 ans environ, la DDT obtient des indications de présence de chamois sur le Bas-Rhin, mais combien sont-ils ?

M. Michel Gewinner qui est locataire de chasse sur l'un des lots où ils ont été observés réagit aux échanges : il trouve la position de l'ONF très ferme alors que le nombre d'individus n'est pas connu exactement. Il insiste également sur le fait que les problèmes de la pénétrabilité des milieux naturels pour l'homme et le dérangement qui peuvent occasionner des dégâts sont rarement abordés. Il pense que l'Homme est actuellement en train de tout bouleverser et que l'éradication d'une espèce n'est pas un droit.

M. Christian Braun rejoint l'avis de **M. Michel Gewinner** en rajoutant que l'éradication n'est pas recevable pour les citoyens. Sur la pénétrabilité du milieu naturel, il confirme ce problème local en donnant l'exemple du cerf qui n'est plus visible que sur les zones non desservies par les nombreux petits sentiers. Ces zones, il faut actuellement les chercher sur les cartes !

Mme Béatrice Longechal indique que la forêt publique dans le contexte local doit répondre à un ensemble d'objectifs dont l'accueil du public. Dans le contexte local, de densité de population, les sentiers du club vosgien peuvent réellement causer des



Photo : Robert Corti

problèmes, mais l'ouverture au public des forêts reste l'un des enjeux locaux. Les forestiers ne sont pas les seuls préoccupés par cette situation de déséquilibre sylvo-cynégétique : les communes forestières de son agence le sont également. L'image évoquée dans l'article des DNA sur une forêt en déséquilibre qui serait comparable à une ville sans crèches ni écoles maternelles a aussi fait écho auprès du public, en ce qu'elle décrit une situation sans avenir pour nos forêts.

M. Jean-Michel Lutz, – Chef du Service Départemental ONCFS, précise que selon les informations recueillies par ses services, il y aurait environ une vingtaine d'individus observés sur 3 communes du Bas-Rhin.

M. Jean-Pierre Sittler, locataire d'un territoire concerné par le chamois, pose une question d'ordre réglementaire sur le tir puis le transport d'un chamois dans le Bas-Rhin sans bracelet.

M. Jean-Philippe d'Issernio lui répond

que le tir a été légal car encadré par un arrêté de destruction.

Au vu des différents échanges, il retient le principe de l'instauration d'un plan de chasse pour l'espèce, ce qui a visiblement fait consensus. Dans les débats à venir en CDCFS, il restera à déterminer le nombre d'individus attribué sachant que celui-ci pourrait être de zéro. Ce débat sera probablement plus serein que celui sur le cerf.

M. Gérard Lang précise que l'arrêté de destruction a été pris sans information de la FDC. Nous avons appris le tir d'un individu par les chasseurs. Les chasseurs et lui-même ont été touchés, offusqués également par les différentes publications de l'ONF dans les journaux locaux dont « *le cerf, le cancer des forêts* ».

Mme Catherine Lhote se questionne sur la possibilité de préciser le nombre d'individus sur les 3 communes concernées, ce printemps, par un comptage conjoint ONF/ONCFS/FDC.

M. Jean-Philippe d'Issernio répond qu'il n'y a pas d'urgence particulière. Si le plan de chasse est retenu, au départ on pourra prendre un seuil sur consensus avant adaptation pour les années suivantes. Il confirme le prélèvement cette année d'un chamois sur le Bas-Rhin. Concernant les publications de l'ONF, il estime que ce message a une faible portée sur les citoyens, que la communication des forestiers notamment sur le renouvellement forestier est peu efficace et que la communication dans le sens inverse est plus simple. En exemple on peut citer les coupes à blanc récemment publiées dans les journaux qui ont eu un impact jusque dans les conseils municipaux. Il appelle à l'apaisement car « *l'outrance, tue le message !* »

L'ordre du jour étant épuisé, M. Gérard Lang clôt la séance à 12h, il remercie les participants ayant alimenté le débat et remercie également M. Robert Corti pour son intervention et les informations fournies. Mme Catherine Lhote s'associe aux remerciements et remercie également Mme Christine Saint-Andrieux, Responsable Scientifique/infrastructures linéaires/collisions ONCFS, de sa présence. ●



Photo : Robert Corti

Spécialisé dans la fabrication de carabines sur-mesure et la customisation, Luc Perrin réalise aussi toutes réparations et montages de lunettes.

Économisez l'achat d'une nouvelle lunette Interface pour montage Blaser



Ce système breveté « Perrin » vous permet d'utiliser la lunette de votre arme Blaser sur quasiment n'importe laquelle de vos autres armes : K98, Bennelli Argo, Kipplauf, etc.

À partir de
270€

**ARMURERIE
PERRIN**

Votre arme a son orfèvre

36 Avenue de France • 57400 Sarrebourg • Tél. 0033 (0)387 24 96 21

www.armurerieperrin.com

ESPACE-chasse

Engrais dissuasif pour le gibier

Garantissez vos rendements en maïs et céréales grâce à Semflow et Oligoflow, engrais de nouvelle génération avec un effet dissuasif sur le gibier.

OLIGOFLOW®

NFU 42-001

**Utilisation
toute culture en
épandage**

SEMFLOW®

NFU 42-003-1

**Utilisation
en enrobage**

Ces deux produits ont atteint un taux de réussite supérieur à 75% sur semence, maïs en lait et autres cultures sujettes aux dégâts de gibier en 2013

Tél. 06 29 57 41 44 • www.espace-chasse.fr

Confiez votre arme à un Maître Armurier diplômé



Arme en cours de réalisation



Fabrication sur mesure

de carabines doubles juxtaposées ou superposées (Express), à répétition et basculantes
Tous calibres : européens et africains

Montages à crochets pour lunettes de chasse

pour tous types d'armes. Une spécialité de l'armurerie Sipp.
Plusieurs milliers de montages ont été réalisés à ce jour
(fiche technique montage sur demande).



ARMURERIE JEAN-JACQUES SIPP

MAÎTRE ARMURIER DE PÈRE EN FILS DEPUIS 1932

12 rue du 22 Novembre - 67000 Strasbourg
Tél. 03 88 37 54 44 - Fax: 03 88 37 54 45
www.sipp-armes.com

Voir notre sélection d'armes neuves et d'occasion sur www.sipp-armes.com et www.naturabuy.fr

La chasse en question ?

Interview du Dr Gérard Lang, Président de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin parue dans les Dernières Nouvelles d'Alsace du dimanche 16 février 2014.

Infos'Chasse 67 (IC67): À quoi ça sert le chasseur ?

Dr Gérard Lang: Pendant des milliers d'années, la chasse était vitale pour l'homme. Le chasseur nourrissait sa famille avec les produits de la chasse et la protégeait des grands prédateurs. Les sous-produits du gibier lui permettaient de fabriquer les premiers outils. Il y a 10 000 ans, après la fin de la dernière glaciation, la flore et la faune d'aujourd'hui ont colonisé la plaine d'Alsace et les Vosges. L'homme suivait les grands troupeaux d'animaux pour se nourrir. C'était l'époque de la chasse cueillette. Il n'y avait pas de dégâts, la flore et la faune vivaient en symbiose dans un écosystème fermé. Flore et faune ont ainsi harmonieusement évolué ensemble.

IC67: La chasse est-elle encore nécessaire aujourd'hui ?

G.L.: Plus récemment, il y a quelque 2000 ans avant J.C., l'homme est devenu sédentaire. Il a commencé à faire de l'élevage. Les produits animaux étant ainsi plus facilement disponibles, le chasseur a dû protéger les troupeaux des grands prédateurs. L'agriculture s'est développée un peu plus tard et avec elle les dégâts agricoles. Le chasseur est indirectement devenu le protecteur des populations humaines en protégeant les cultures. La société moderne s'est un peu plus organisée, les professions se sont un peu plus spécialisées, et l'agriculteur-chasseur s'est lui aussi, rendement oblige, spécialisé dans son travail en laissant au chasseur le soin de protéger ses cultures et sauvegarder son revenu.

IC67: Dans cette logique, le travail du chasseur devrait donc lui aussi être rémunéré ?

G.L.: Oui vous avez raison. Curieusement, la nature pour sauvegarder les fonctions essentielles de la survie a corrélié ces fonctions avec le plaisir. C'est ainsi que la chasse est associée au plaisir, à la passion. La passion est à l'opposé de la raison. La passion de la chasse

est ainsi irrationnelle. La preuve, c'est le chasseur qui paye pour chasser. Les chasseurs bas-rhinois payent annuellement 3 millions d'euros pour dédommager les agriculteurs. En absence de chasseurs, c'est la communauté des citoyens bas-rhinois qui devrait s'acquitter de ces sommes. Mais là ne s'arrêterait pas l'addition pour le citoyen car les chasseurs injectent annuellement 52 millions d'euros par an dans l'économie locale. C'est-à-dire une cinquantaine d'euros par habitant.

IC67: Il n'y a qu'à remplacer les chasseurs par des professionnels de la chasse.

G.L.: Les rares pays qui se sont lancés dans cette voie s'en mordent les doigts. Jour après jour, saison après saison 7900 chasseurs bas-rhinois chassent, gèrent, aménagent et protègent la nature avec passion. Ils ne comptent pas leurs heures. Remplacer ces passionnés par des salariés à 35 heures par semaine engendrerait ipso facto un impôt considérable pour la population.

IC67: Les populations d'ongulés en France, ne se sont-elles pas multipliées par 3 pendant ces 20 dernières années ?

G.L.: Effectivement, mais il faut savoir que la France était pendant longtemps un désert cynégétique de sorte que la multiplication par 3 devient plus facile. Cette multiplication a été également facilitée par le doublement de la surface forestière française. La surface forestière française se porte bien et n'est pas en train de disparaître. À l'époque de César, la forêt occupait la quasi-totalité de notre territoire et a subi la grande déforestation à partir des années 400. Elle est remontée de 8 à 9 millions d'hectares au milieu du XIX^e siècle, 11 millions en 1950 et 16,3 millions d'hectares en 2009: soit une production biologique annuelle de 86,4 millions de m³ en moyenne sur la période 2006-2010.

IC67: Avec l'augmentation du gibier, on a tout de même vu les collisions avec les voitures augmenter.

G.L.: Pour être précis il faut dire que l'augmentation du nombre de voitures est bien davantage responsable de la fréquence des accidents car si le gibier s'est multiplié par 3, le parc automobile s'est multiplié par 100.

IC67: Le gibier est quand même responsable de l'apparition de certaines maladies.

G.L.: Il faut savoir que les chasseurs du Bas-Rhin sont très soucieux de la santé publique. C'est ainsi que tout gibier destiné à la consommation humaine subit un examen initial, avant la mise sur le marché. La Fédération des chasseurs du Bas-Rhin organise avec le Laboratoire Vétérinaire Départemental la recherche de trichine sur les carcasses de sangliers pour éviter cette zoonose préjudiciable au consommateur. Après 100 000 sangliers analysés et aucun cas positif décelé, les chasseurs continuent leurs analyses et surveillent même la radioactivité du gibier qui est d'ailleurs tout à fait normale dans notre région. Les techniciens de la Fédération travaillent avec ce même laboratoire pour les analyses de gibier dans le cadre du réseau SAGIR, vrai réseau sentinelle des maladies animales. Bien sûr la charge financière de ces analyses fort coûteuses est en très grande partie assumée par les chasseurs.

IC67: Félicitations pour ce travail, mais la maladie de LYME n'est-elle pas indirectement favorisée par l'augmentation des populations de cervidés ?

G.L.: Mais pourquoi toujours, vouloir mettre en cause le cerf? Le cerf, comme tous les animaux sauvages (chevreuils, lapins, lièvres, renards, etc.) est porteur d'un certain nombre d'ectoparasites, et peut être porteur de tiques elles-mêmes parasitées. Cette maladie a toujours existé en Alsace et dans le Massif Vosgien. Elle est due à «*Borrelia Burgdorferi*» qui parasite les tiques. Si on connaît le cycle biologique de la tique on comprendra qu'il sera difficile à démontrer que la densité des cerfs joue un rôle primordial dans la transmission des tiques infectées. Les nom-

breux micro-mammifères et oiseaux sont des vecteurs très importants des tiques. Les tiques semblent de surcroît favorisées entre autres par le réchauffement climatique.

IC67 : Le cerf est-il vraiment le cancer de la forêt comme on a pu le lire récemment ?

G.L. : C'est une évidence que de rapeler qu'un organisme malade est plus facilement affecté par la maladie qu'un organisme sain. La forêt n'y fait pas exception. Moins elle sera naturelle et plus elle sera sensible. Encore peut-on se poser la question si les animaux sauvages peuvent être considérés comme des maladies sur notre planète ? En réalité, le cerf occupe notre territoire depuis aussi longtemps que l'homme c'est-à-dire 10 000 ans. Il n'a jamais supprimé la forêt. Ayons l'humilité de reconnaître que les cervidés étaient présents dans nos forêts avant que l'on parle de gestion forestière et qu'ils sont chez eux dans « nos » forêts ! Nous avons « vécu » la forêt de La Petite Pierre depuis plus d'un demi-siècle avec des densités très différentes de cervidés au gré des ingénieurs du Centre de l'Office National des Forêts (ONF) de Saverne. Nous y avons toujours connu la forêt. Même à des densités naturelles du cerf, sans intervention significative de l'homme, la forêt subsisterait, comme le témoignent les informations historiques et archéologiques. Ce serait une autre forêt plus naturelle et tout aussi fonctionnelle pour la production de biomasse et d'oxygène, mais nous l'avouons, certainement d'un rendement économique inférieur, en tout cas pour les essences dites « objectif ». La notion de dégâts a fait son apparition avec Colbert, promoteur d'une politique économique interventionniste y compris pour la forêt. Il fallait produire de la haute futaie pour augmenter la capacité de la marine nationale. C'est le début du productivisme forestier qui n'a cessé d'augmenter. Nous sommes passés de la régénération forestière naturelle avec des arbres de tout âge, à la sylviculture intensive dont le seul but est le productivisme. Que la propriété

forestière privée s'occupe de productivité au même titre que l'agriculture est dans l'ordre normal des choses. En revanche, les forêts publiques ou d'Etat ont un devoir de gestion à long terme de la faune et de la flore. Elles doivent assurer à la faune des effectifs suffisants leur permettant de sauvegarder leur patrimoine génétique afin de ne pas hypothéquer le potentiel d'adaptation et d'évolution des espèces. Sachant que la gestion sélective des arbres, induite par des choix morphologiques, fûts droits par exemple, est comme toute sélection, réductrice de la biodiversité (diversité génétique). Une telle gestion devrait être évitée dans la mesure du possible. La productivité moyenne du



massif vosgien atteint 8 à 10 m³/ha/an malgré la présence du cerf, tandis qu'à l'échelle nationale, elle ne dépasse pas 2,5 m³/ha/an. Et si dans les forêts publiques de l'Est de la France, on acceptait une productivité de 7 m³/ha/an et une densité un peu plus élevée pour les ongulés que les objectifs annoncés ?

IC67 : À quoi sert donc le cerf ?

G.L. : C'est le dernier de nos grands herbivores. C'est une espèce indigène à forte valeur patrimoniale. C'est aussi un indicateur de la bonne marche de nos corridors écologiques. Il fait partie

intégrante de nos écosystèmes forestiers. Les bénéfices écologiques liés à la présence du cerf, se mesurent en termes de biodiversité :

- Le nombre moyen d'espèces végétales est plus important en présence de cervidés (28 espèces) qu'en absence de cervidés (22) (Sonia Said 2011 Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - ONCFS). Son étude montre que les populations de cervidés, maintenues à des niveaux modérés tels que dans la Réserve Nationale de Chasse et de la Faune Sauvage de La Petite Pierre (RNCFS), jouent un rôle essentiel dans le maintien de la diversité de la strate herbacée et permettent l'installation de certaines espèces.

- Les cerfs et sangliers sont des semeurs de graines et jouent ainsi un rôle insoupçonné dans la dynamique forestière (par le biais du pelage et des déjections). C'est ainsi qu'une plante menacée de disparition, le Cynoglosse officinal a pu coloniser une forêt de Haute Marne. (Plant Ecology février 2011).

« On sait qu'avec le changement climatique, la dispersion des graines à longues distances va jouer un rôle majeur pour les déplacements des plantes sauvages » note Jean-Luc Dupouey (2011). Même s'ils provoquent des préjudices économiques indéniables, le rôle des cerfs, chevreuils et sangliers a de bonnes chances d'être réévalué dans les années à venir. Il est vrai que l'ONF et l'ONCFS tentent aujourd'hui de concilier chasse et forêt. Les récents travaux entrepris, pour ouvrir certains peuplements à la lumière et ainsi favoriser les ronces, aliments de choix pour les cervidés en hiver, permettent à

la RNCFS de La Petite Pierre de concilier une densité acceptable de cerf avec une exploitation économique tout aussi acceptable semble-t-il. Ce modèle nous a-t-on promis le 22 janvier 2014, sera étendu dans le reste du massif à raison de 2 à 3% ha de la surface forestière.

En conclusion, une densité de cervidés à l'image de la Réserve Nationale de Chasse de La Petite-Pierre serait nécessaire et suffisante et constituerait un bon équilibre sylvo-écologique-cynégétique qui permettrait l'établissement d'une faune riche et variée et le maintien de notre biodiversité. ●

Procès-verbal

du Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin du 24 octobre 2013 à 19 h

Présents : Mme A. Schaeffer, MM. G. Lang, H. Kastendeuch, M. Schirer, C. Muller, B. Schnitzler, Ch. Kleiber, P. Caussade, B. Neumann, F. Obry, P.Th Schmitt, A. Nonnenmacher, M. Pax, F. Grasser

Excusé : M. Gewinner (Pouvoir à G.Lang), H. Burlet (Pouvoir à A. Nonnenmacher)

1. Présentation du bilan par MM. Stemmer et Kracher

Le bilan concernant l'exercice du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, présenté par M. Stemmer, Commissaire aux comptes et M. Kracher, Expert-comptable, a été approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du compte-rendu du C.A. du 19 septembre 2013

Le compte-rendu du conseil d'administration du 19 septembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

3. Cahier des charges: propositions

Le conseil d'administration a planché longuement sur les propositions de la commission cahier des charges dirigée par Antoine Schall et de la commission des maires chasseurs dirigée par Charles Graf. Le CA a validé leurs propositions (*version 13/10/24*) et remercie chaleureusement les présidents de ces 2 commissions ainsi que tous les chasseurs qui ont participé à ces travaux.

4. Aménagements pour le nouvel examen du permis de chasser 2014

Le Président commente le nouvel arrêté ministériel relatif aux caractéristiques techniques des installations de formation et d'examen pour la délivrance du permis de chasser applicable à compter du 1^{er} janvier 2014. Cette mise à jour stipule que ce site comporte un local permettant d'évaluer un candidat sur les questions théoriques en toute confidentialité. A cet effet, le local doit être équipé d'un bureau, d'électricité et d'un chauffage. Il propose l'insertion de ce local dans l'abri existant sur le site du Herrenwald. M. Nonnenmacher, maître d'œuvre, est chargé de la programmation et de la réalisation de ce local dans les délais impartis, à savoir janvier 2014.

5. Nouvelles réglementations sur les armes

Le Président présente la nouvelle réglementation pour les armes et attire l'attention sur les 2 points suivants selon la note de la FNC :

- **Concernant la conservation**, le chasseur doit veiller à stocker séparément armes et munitions. Pour les armes, celles-ci doivent être conservées soit dans des coffres forts ou des armoires fortes, soit par démontage d'une pièce essentielle de l'arme la rendant inutilisable et conservée à part (*longuesse*,

par exemple), soit par tout autre dispositif empêchant l'enlèvement de l'arme. Les munitions conservées séparément ne doivent pas permettre l'accès libre; si les objectifs figuraient déjà dans la précédente réglementation, le dispositif est désormais plus précis quant aux consignes à respecter.

- **Concernant le transport** de l'arme de chasse, la détention d'un titre permanent du permis de chasser constitue à lui seul un motif légitime de transport de celle-ci. Toutefois, le chasseur doit veiller à ce que l'arme, qui doit dans tous les cas être déchargée, soit transportée de manière à ne pas être immédiatement utilisable: placée sous étui fermé ou sécurisé avec un verrou de pontet ou démontée (*ex: longuesse*). Les munitions doivent être séparées.

Le Président informe les membres que la Fédération des Chasseurs du Nord-Est a fait une demande de modification auprès du conseil d'administration de la Fédération Nationale des Chasseurs.

6. Chamois

Le Président propose d'organiser une réunion avec la DDT, l'ONF et tous les partenaires sur l'opportunité de réaliser des captures définitives de chamois qui colonisent les Vosges bas-rhinoises. Si une espèce s'installe naturellement on n'a pas le droit de s'y opposer (*règlement européen*). Le conseil approuve cette démarche à l'unanimité.

7. Demandes de subventions

Le conseil accorde, à l'unanimité, une subvention de 1000€ à l'Association de chasse de l'Altenburg pour l'organisation d'un concert avec trompes de chasse et cors des Alpes au profit de l'ONG «*Anne-Marie sœurs du monde*» le 29 décembre prochain.

8. Divers

Le Président informe les membres des dates des battues sur notre chasse-école du Herrenwald réservées exclusivement aux nouveaux chasseurs:

- 9 novembre 2013
- 14 décembre 2013
- 11 janvier 2014
- 22 février 2014.

M. Bernard Schnitzler, Administrateur, représentera le Président lors de ces battues.

Le Président communique aux membres une lettre ouverte concernant une demande de dédommagement pour destruction de 20 ares de culture de safran par des chevreuils. Préjudice: 15000€. Cette demande a été rejetée à l'unanimité.

Le Président informe les membres des dates de reprises de chevreuils à Trois Fontaines auxquelles ils peuvent participer s'ils le souhaitent. Inscription ONCFS Bar-le-Duc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 30. ●

Haguenau Chasse Tir

1, Place Barberousse

67500 Haguenau

tél: 00 33 (0) 3 88 90 37 67

fax: 00 33 (0) 3 88 90 40 28



haguenauchassetir@wanadoo.fr
<http://www.armurerie-hct-67.com/>

Eaux de vie - Liqueurs - Whisky Alsacien - Idées cadeaux



Hepp
ALSACIEN PAR EXCELLENCE
ARTISAN
DISTILLATEUR
EAU DE VIE - LIQUEUR
WHISKY ALSACIEN

Artisan Distillateur « Chasseur »
depuis 3 générations

Accueil à la boutique du distillateur
Lundi au vendredi 8h-12h / 13h30-18h - samedi 8h-12h / 13h-16h

Conditions spéciales aux chasseurs
sur présentation de l'annonce

Distillerie Artisanale Hepp • 94 Rue de la Walck • 67350 Ubrerrach
Tél. +33 (0)3 88 077 107 • www.distillerie-hepp.com

Loraltec

Agencement d'espaces de stockage



Plate-formes de stockage



Rayonnages

Notre métier, le stockage

Parc Economique de la Sauer • 4 rue de l'Etang • 67360 ESCHBACH
Tél. 03 88 72 96 06 • Email: loraltec@loraltec.com

www.loraltec.com



L'ARMURERIE DE LA VALLEE

L'INDISPENSABLE
POIGNARD LINDER

9.90€

Carabine basculante BERGARA scout
Finition Noire ou imitation bois
CALIBRE 222REM - 243WIN et 270WIN

Dès 520€

Dès 1005€ Pack BERGARA scout avec lunette et silencieux

ZEISS Jumelles Zeiss
TERRA ED 8x42

399€

CANNE DE PIRSCH
A PARTIR DE

19.30€

SEL POUR GIBIER 12 KG X10

9.60€

Pièce

GOUDRON VEGETAL
5 KG

20€

Frédéric RENARD, à votre service.

NATURA VALLÉE ~ 118 AVENUE DE LA GARE ~ 67130 SCHIRMECK
TÉL.: 09 60 12 08 90
Mail: naturavallee@orange.fr



Erratum

Pour les photos de prédation de corneilles page 15 d'IC67 n°48 de février la bonne source est la revue *Chasses de Picardie* et non pas la revue *Picardie Chasse Pêche*

7 mars 2014

AG SLC de Saverne et Environs

L'assemblée générale de la SLC de Saverne et Environs s'est tenue le 7 mars dernier dans les locaux du ball-trap de Singrist (au deuxième rang des clubs d'Alsace).

Christian Krimm, le président, a d'emblée rappelé que le bail du ball-trap court jusqu'à 2016, une bonne nouvelle pour tous les membres lorsque l'on sait qu'une résiliation devait avoir lieu dès cette année. Organisation du concours de la ligue, du championnat corpo et du concours départemental, les membres du comité se sont à nouveau beaucoup investis en 2013. La traditionnelle fête d'été aura lieu le 29 juin prochain.

En plus des membres sortants réélus Christophe Goessel, Joël Wetta et Stéphane Guilbon, Dominique Lotz entre au comité à l'unanimité.

Gérard Lang, président de la FDC67 a exposé aux participants les problèmes relatifs au retour du loup et du chamois ainsi que les adjudications des chasses communales et les propositions de la FDC quant aux modifications du cahier des charges souhaitées.

La soirée s'est terminée autour d'un verre offert par Jacques Herbrich à l'occasion de son anniversaire.

Les horaires du ball-trap

Tous les dimanches: 9h à 12h

Tous les deuxièmes samedis du mois: 14h à 18h

Renseignements:

Christian Krimm au 06 09 43 21 97

13 mars 2014 AG GGC du Pays de Hanau

L'assemblée générale du GGC du Pays de Hanau s'est tenue le 13 mars 2014 en présence de plus de cinquante personnes soit 80% des locataires du GGC.

Dans son mot de bienvenue, le président Bernard Schnitzler a surtout insisté sur l'échéance des baux de chasse et l'indispensable vigilance qui s'impose quant aux futurs loyers qui engagent pour neuf ans. Il a de même rappelé que l'actualisation du cahier des charges communales devrait apporter des réponses à un certain nombre de problématiques.

Les actions 2014-2015

Le GGC prendra en charge les formations gardes chasses et piégeurs agréés. Une journée «tir» au stand d'Ingwiller aura lieu le 8 mai 2014 avec distribution des bracelets. L'UNUCR recevra une subvention de 200 euros.

Par ailleurs, sur proposition des adhérents, seront organisées une séance «Cynétir» début septembre (*avec épreuve annuelle des agréments «fusils dans la traque» pour ceux qui le souhaitent*) et une séance «découpe venaison» dont la date reste à définir.

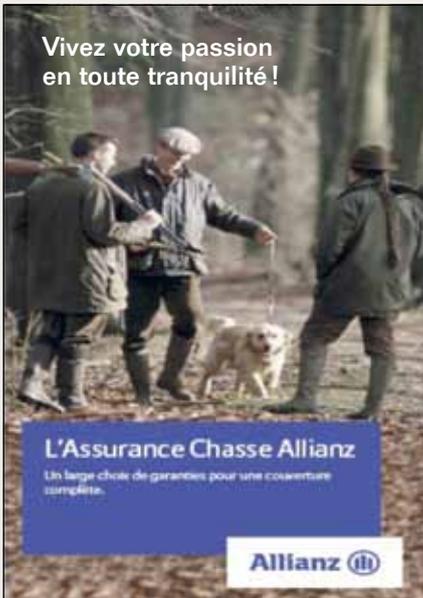
Les interventions

Gérard Lang, président de la FDC67 a exposé les positions de la FDC quant aux espèces qui recolonisent le département à savoir le loup et le chamois. Il a aussi fait le point sur le nouveau cahier des charges, la question délicate des cultures «spéciales» et l'importance du tir de nuit des sangliers. Albert Hammer (UNUCR) a fait le point sur les recherches de gibiers blessés en 2013/2014 (1 600 intervention soit + 10% par rapport à 2012) et a insisté sur la nécessité de l'entraînement au tir. Jean-Paul Debes, louvetier, a lui aussi vivement encouragé l'assistance à utiliser le tir de nuit pour réduire les dégâts aux cultures agricoles. Christian Krimm, président de la SLC de Saverne a profité de l'occasion pour inviter les chasseurs à la fête de la SLC le 29 juin prochain et a rappelé l'ouverture du stand de tir de Singrist les samedi après-midi et les dimanche matin. Pour clore, Bernard Lazarus a commenté avec son espièglerie habituelle sa vidéo «Chasseurs/traqueurs». Les convives ont prolongé la soirée autour d'un excellent et convivial dîner.



Photo: GGC Pays de Hanau

Vivez votre passion
en toute tranquillité !



L'Assurance Chasse Allianz

Un large choix de garanties pour une couverture complète.



ASSURANCES GREBMAYER

Immatriculés à l'Orias sous les n° 07 022 272 & 07 022 273 (site: www.orias.fr)
Exercent, sous le contrôle de l'ACP: 61 Rue Taibout - 75436 PARIS Cédex 09

WISSEMBOURG

11 Rue de la République - Tél. 03 88 54 87 54

HAGUENAU

5 Rue du Puits - Tél. 03 88 63 94 94

SAVERNE

3 Rue du Moulin - Tél. 03 88 01 87 01

Responsable: Didier GREBMAYER - N° de fax unique: 03 88 54 29 40 - Mail: 567ma01@agents.allianz.fr

**NOUVEAU
Multirisque
Association
de Chasse**

(Association - Groupement
Particulier)

- Dommages aux biens de l'Association: Chalet de chasse, dépôts et leur contenu, y compris chambres froides et venaisons.

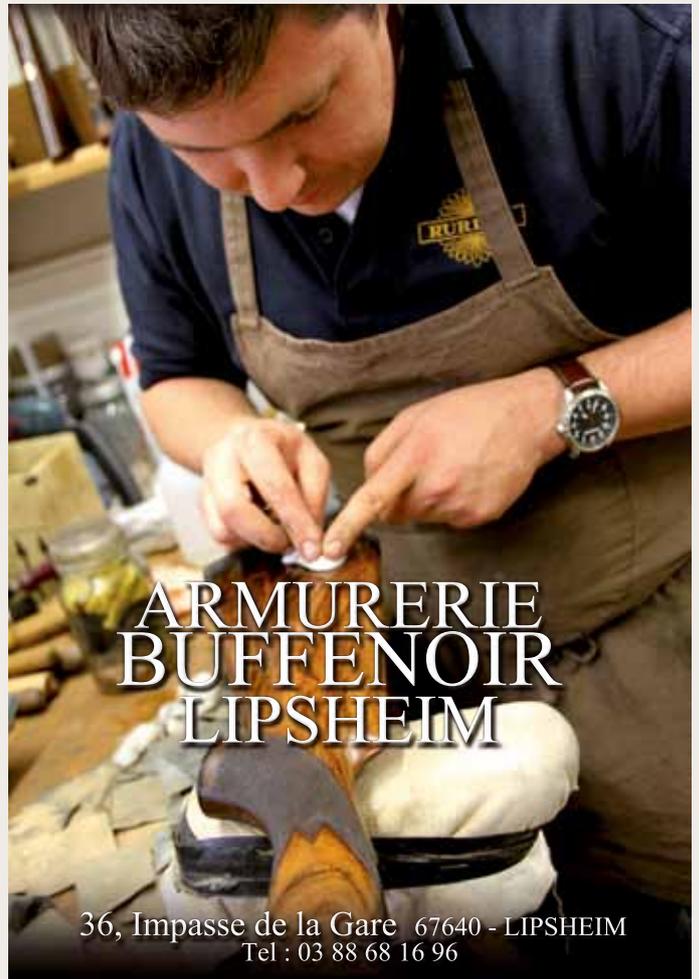
- Responsabilité Civile Association de chasse (organisateur de chasse, manifestations à caractère privé, dégâts de gibiers, installation de chasse, menus travaux d'entretien et réparation, Intoxications alimentaires, examen initial)

- Responsabilité Civile Dirigeants d'Association

- Protection Juridique

**MULTIRISQUE
CHASSEUR**

- Responsabilité Civile Chasse
- Accidents corporels
- Dommages aux chiens
- Dommages aux armes de chasse



**ARMURERIE
BUFFENOIR
LIPSHEIM**

36, Impasse de la Gare 67640 - LIPSHEIM
Tel : 03 88 68 16 96

GROUPE ANDREANI
solutions automobiles
www.groupe-andreani.com



Un grand choix de véhicules neufs et d'occasion rigoureusement sélectionnés

Depuis l'année 2000 date de rachat par Christian Andreani, d'Opel Muller, une société créée en 1930, le groupe n'a cessé de se développer avec comme fil conducteur la volonté d'offrir jour après jour un service d'exception. Un accueil incomparable reconnu par ses clients et une politique de qualité totale en évolution permanente. Des collaboratrices et collaborateurs motivés qui sans cesse suivent des formations qualifiantes pour rester au sommet des nouvelles technologies du monde de l'Automobile afin de vous apporter les meilleurs conseils en matière d'entretien et de réparation de vos véhicules.

Grâce aux 3 marques que nous représentons OPEL, KIA, CHEVROLET, et nos 7 concessions

OPEL MULLER Mulhouse • **KIA KARLINE Mulhouse** • **Premium AUTOMOBILE Mulhouse** • **SAMA AUTOMOBILE Colmar**
SAMA MOTORS Colmar • **SELEST AUTOMOBILE Sélestat** • **SND AUTOMOBILE Rosheim**

Nous offrons un large choix de véhicules neufs permettant de répondre à tous vos besoins et toutes vos envies. De plus nous vous proposons un grand choix de véhicules d'occasion rigoureusement sélectionnés par nos soins et offrant des garanties allant de 12 à 84 mois. — Bonne route en notre compagnie — **Le Groupe Andreani**

Foire du
véhicule
d'occasion

Du 15
au 30 avril

15 jours
pour faire
de bonnes
affaires !



SAMA AUTOMOBILE

11 rue Haussmann - 68000 Colmar
Tél. 03 89 41 53 95 ou 06 51 89 10 80



SND AUTOMOBILE

Parc de Rosenmeer - 67560 Rosheim
Tél. 03 88 48 03 05



SELEST AUTOMOBILE

Z.I. Nord - Rue de l'industrie - 67600 Sélestat
Tél. 03 88 58 40 47



Jean-Guillaume KENNEL
Responsable Véhicule Occasion
et Chasseur passionné

FIDS: 17 secteurs votés



Lors de l'assemblée générale le 30 janvier dernier, le vote n'a pas réussi à départager les deux solutions proposées (10 et 17 secteurs), aucune des deux propositions n'ayant recueilli la majorité absolue des voix

exprimées. Une deuxième assemblée générale s'est ainsi tenue le 14 mars dernier. Cette fois-ci, la sectorisation à 17 secteurs a atteint le quorum qui permettra aux agriculteurs d'être prochainement indemnisés.

Assemblée Générale
du 14 mars 2014

RÉSULTAT DU VOTE

| | |
|---------------------------|------|
| Nombre de voix possibles | 2231 |
| Nombre de voix présentes | 1574 |
| Nombre de voix nulles | 168 |
| Sectorisation 10 secteurs | 615 |
| Sectorisation 17 secteurs | 792 |

| Secteurs | Libellé Secteur | Surface boisée (ha) | Surface Plaine (ha) | Surface totale (ha) | Montant dégâts (euros) | Coût boisé/ha (euros) | Coût plaine/ha (euros) |
|----------|---|---------------------|---------------------|---------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|
| S 01 | MARCKOLSHEIM à STRASBOURG | 4301 | 11283 | 15584 | 78095 | 7,6 | 1,2 |
| S 02 | SELESTAT à ILLKIRCH | 6083 | 19794 | 25877 | 28464 | 2,0 | 0,3 |
| S 03 | STRASBOURG à LAUTERBOURG | 4230 | 13361 | 17591 | 161787 | 16,1 | 2,2 |
| S 04 | BRUMATH - WISSEMBOURG - NIEDERBRONN | 22553 | 38760 | 61313 | 188277 | 3,5 | 0,9 |
| S 41 | HATTEN - LEUTENHEIM - SOUFFLENHEIM | 4730 | 2203 | 6933 | 66022 | 5,9 | 5,4 |
| S 42 | NIEDERBRONN - MORSBRONN - WALBOURG | 6411 | 3738 | 10149 | 84740 | 5,6 | 4,1 |
| S 43 | LEMBACH - WINGEN - WISSEMBOURG | 8143 | 1677 | 9820 | 75341 | 3,9 | 8,1 |
| S 05 | NIEDERBRONN-SARRE-UNION-SAVERNE-BRUMATH | 18640 | 38026 | 56666 | 168622 | 3,8 | 0,8 |
| S 51 | BUST - LOHR - LPP - WEINBOURG | 17708 | 6803 | 24511 | 252690 | 6,0 | 6,7 |
| S 06 | HARSKIRCHEN - WOLFSKIRCHEN - HIRSCHLAND | 3652 | 10077 | 13729 | 68554 | 7,9 | 1,2 |
| S 07 | KOCHERSBERG | 2598 | 41774 | 44372 | 44534 | 7,2 | 0,2 |
| S 08 | SAVERNE - VALLEE DE LA BRUCHE - VAL DE VILLE | 46356 | 19696 | 66052 | 59863 | 0,5 | 0,5 |
| S 81 | CHATENOIS - LA VANCELLE | 4213 | 1360 | 5573 | 26496 | 2,6 | 3,5 |
| S 82 | BARR - OBERNAI - MOLSHEIM - RUSS | 15194 | 7330 | 22524 | 166772 | 4,6 | 4,1 |
| S 83 | SAVERNE - BIRKENWALD - SALENTAL | 3966 | 1545 | 5511 | 30053 | 3,2 | 3,5 |
| S 09 | GEISPOLSHHEIM - MEISTRATZHEIM - STOTZHEIM - KOGENHEIM | 2717 | 14434 | 17151 | 80046 | 12,4 | 1,0 |
| S 10 | ALENTOURS DE GRIESHEIM PRES MOLSHEIM | 6 | 1919 | 1925 | 0 | 0,0 | 0,0 |
| | DEPARTEMENT | 171501 | 233780 | 405281 | 1580357 | 3,9 | 1,2 |



SANGLIER

Tir de nuit avec source lumineuse

À la demande de la FDC67 et tout comme l'an dernier, un nouvel arrêté préfectoral, paru le 10 mars 2014, autorise sous certaines conditions, le tir de nuit du sanglier avec source lumineuse et ce du 15 mars au 15 juin 2014. La direction de ces opérations sera confiée au lieutenant de l'oveterie compétent.

Voir l'arrêté complet sur www.fdc67.fr

Le traitement des déchets et sous-produits de gibier



Les déchets animaliers

Outre les «sous-produits» primaires (viscères, etc.) directement générés par les chasseurs en tirant le gibier, on distingue principalement 3 catégories :

Catégorie 1 : issus d'animaux susceptibles de transmettre la pathologie à l'homme non concernés par la chasse (vaches folles)

Catégorie 2 : non valorisable (animaux trouvés morts ou PPC). Ils dépendent du service public et sont pris en charge par l'Etat.

- L'animal peut être enfoui s'il pèse moins de 40 kilogrammes (pas si suspect de maladie)
- L'animal a plus de 40kg, il est pris en charge par l'équarisseur sur appel du Maire.

Catégorie 3 : valorisable

- Déchets ateliers de traitements, de boucherie, association de chasse qui découpe etc. (sans danger sanitaire). Association de chasse ayant déclaré son activité de découpe à la DDPP et ayant mis en place un plan de maîtrise des dangers.

Les déchets ou sous-produits primaires directement générés par les chasseurs (viscères)

La réglementation européenne admet que les sous-produits du gibier sauvage peuvent être laissés sur place. Il est reconnu que la présence en petites quantités de ces sous-produits contribue au cycle de la chaîne alimentaire dans l'environnement. Il convient de n'abandonner que des produits unitaires et dans des endroits non fréquentés par le public. On peut donc comprendre que l'éviscération sur place est possible en forêt. Elle est même prévue sur la feuille d'examen initial du gibier.

Les déchets animaliers

Quand les quantités de déchets de catégorie 3 sont importantes, le recours à l'équarrissage s'impose* pour les associations de chasse qui découpe le gibier. Dans ce cas le service est payant. Dans l'hypothèse qu'un nombre conséquent de chasseurs valorise le gibier en le découpant, la Fédération des chasseurs pourrait envisager d'organiser un ramassage par un équarisseur.

Le dispositif pourrait être le suivant

L'association ou le locataire de chasse qui découpe le gibier dans un local visé par la DDPP, conserve les déchets de découpe dans un congélateur approprié. La FDC organise le passage mensuel ou selon besoin d'un équarisseur qui fait le ramassage des déchets congelés.

*Le code rural prévoit également la possibilité d'enfouissement des sous-produits de gibier sauvage, mais les conditions ne sont pas précisées. Un tel enfouissement met les déchets à l'abri des recycleurs aérobies et n'est donc pas à recommander.

Pour plus d'informations voir l'annexe VI du Schéma départemental de gestion cynégétique ou sur www.fdc67.fr

Dispositions recommandées concernant les déchets de gibier sauvage tué à la chasse.

- Les déchets d'éviscération générés au cours d'une journée de chasse peuvent être laissés sur place, à condition de n'abandonner que des produits unitaires dans des endroits non fréquentés par le public et si possible recouverts par des feuilles et à moins de 30 mètres d'un cours d'eau (ne pas abandonner les produits de l'éviscération d'un grand nombre d'animaux en un seul endroit, voire à coté du local de chasse).
- Les sous-produits de gibier de catégorie 3 (déchets de découpe) peuvent emprunter le circuit des ordures ménagères classiques dès lors qu'ils ne dépassent pas les quantités produites par un ménage (cas de l'autoconsommation.)
- Quand les quantités de déchets de catégorie 3 (déchets de découpe tels que têtes, pattes, peau etc.) sont importantes, le recours à l'équarrissage s'impose.

Pour tous vos imprimés publicitaires ou commerciaux

Dépliants Affiches Catalogues Brochures Tracts...



Imprimerie
IP PARMENTIER



1, rue Gutenberg - Z.A. - 67610 LA WANTZENAU
Tél. 03 88 96 31 69 - Fax 03 88 96 29 18 - info@imprimerie-parmentier.fr

www.imprimerie-parmentier.fr

TISCHLER

Boucherie Roland Tischler

Hauptstrasse 38 ■ 77975 Ringsheim

Tél. 00 49 (0)78 22 82 40

metzgerei-tischler@t-online.de

www.tischler-ringsheim.de ■ (à 5 mn d'Europapark)

- Spécialités fumées de la Forêt-Noire
- Conserves de gibier
- Service Traiteur (nous consulter)

La boucherie Tischler travaille uniquement des animaux abattus par ses propres soins et du gibier de la région (Forêt-Noire et Alsace)

-10%
de réduction
sur présentation
de cette annonce

Demande de chasse

■ Cherche part de chasse petit et gros gibier, vallée Bruche ou 30 km env. Molsheim, éthique et modération dans les prélèvements appréciés, possède excellent chien d'arrêt polyvalent petit ou battue, accepte de rabattre. Jean-Philippe: Tél. 06 81 63 33 15

■ Chasseur 33° permis cherche part canards - petit gibier sur région nord alsace, conducteur de deux chiens d'arrêt et rapport à l'eau. Tél. 06 87 77 28 11

Offre de chasse

■ Cherche partenaires de chasse lot 800 ha en forêt de Haguenau. Sangliers, chevreuils. Parts battue également disponibles. Tél. 06 22 77 74 06

■ Cherche partenaires pour chasse de plaine Ried Sud, 30 km de Strasbourg. 430 ha dont 60 ha de bois. Territoire bordé de rivières riche en lièvres, faisans, canards et chevreuils. Part annuelle 1200€€. Tél. 06 70 23 79 50.

■ Chasse importante sud Saverne cherche partenaires. Possibilité parts battues. Tél. 06 85 76 11 23

■ Lot de chasse secteur Sarre-Union cherche partenaires. 220 ha forêt 300 ha plaine. Affût/Approche/Battues. Tél. 06 70 20 98 60

■ Sté de chasse, 1100 ha, plaine, bois et bosquets en centre Alsace, cherche partenaire pour 2014. Riche en chevreuils, sangliers, faisans, canards et lièvres. Petit gibier essentiellement en chasse collective, chalet de chasse. Éthique, convivialité, participation et bonne humeur exigées. Tél. 06 11 18 00 72.

■ Cherche partenaire pour lot de chasse 520 ha. Cerfs, sangliers et chevreuils, région Champ du Feu. 4000€ la part, prendre contact au 06 08 78 41 03

■ Vosges du nord 57: Vaste territoire de chasse, fort potentiel sangliers, chevreuils cervidés, battues, approche, respect des traditions acceptons de partager notre savoir-faire et convivialité avec passionnés même profil. Jeune permis accepté. Tél. 06 32 32 48 49 ou 03 72 29 31 01 le soir.

■ 67-Part de chasse disponible 30 km Ouest de Strasbourg sur 2000 ha. Lots communaux et domaniaux. Cerfs, chevreuils, sangliers. Prix 3500€. Tél. 06 15 44 80 80

■ Grande chasse 30 mn Ouest de Strasbourg cherche partenaires. Brame, gros plan de cervidés, sangliers. Chalet. Tél. 06 85 76 11 23

Armes / Optiques

■ Carabine Moser cal. 7 x 64 avec lunette et fusil de marque Ugla cal 12, canon superposé, tout en très bon état peu servi + accessoires. Tél. 06 49 53 95 14

■ Mixte Brno cal. 12 7 x 65r avec canon cal. 12 lunette Swarovski 8 x 56 réticule 4 point lumineux plus 1 boîte RWS 11,5 gr, 2 boîtes Sellier Bellot, housse bretelles en très bon état prix 1950€ à débattre. Tél. 06 87 01 61 61 ou 03 88 86 28 29

■ Carabine Brno cal. 243 winchester + montage à crochet Suhl + lunette Swarovski Habicht nova 6 x 42 (rét.4). Prix: 850€. Carabine Steyr Mannlicher stützen en cal. 270 Winchester + montage Steyr + lunette Swarovski habicht nova 2,2 - 9 x 42(rét.4) prix:1750€. Tél. 06 21 59 70 75

■ Carabine Haenel Jaeger 10, cal 243 Win avec lunette Vixen 2.5-10 X 56 réticule German 4 lumineux, montage EAW pivotant. Prix 1250€. Tél. 06 31 65 35 04

■ Carabine 222 CZ 527 avec stecher, lunette Jaegermeister 3-9 x 56 montage fixe. Prix 750€. + Mauser 7 x 64 stützen avec lunette Bushnell - Banner 3-9 x 56 montage pivot point rouge Doctor. Prix: 1300€. Tél. 06 33 52 28 18 Mail: sourislara@gmail.com

■ Express superposé Merkel cal. R30 Blaser, lunette Zeiss 1,1-4x24, point lumineux, montage Blaser, état neuf. Prix à débattre. Tél. 06 75 58 51 60

■ Carabine basculante Blaser, modèle élégance, 270 Win. Lunette Kahles-Helia 3-12 x 56. Rét. lum + viseur point rouge Doctor. Le tout en état impeccable. 3800€. Tél. 03 88.90 82 18 ou 06 15 36 40 64

■ Mixte Zoli 7 x 65R 12 x70, lunette Schmidt & Bender 1,5-6 x 42, montage crochets avec canon plaine Superposé 12 x70 + housse et cartouches. 1400€. Tél. 06 27 10 48 67 après 17 h

■ Carabine neuve Krico 700 en cal. 7 x 64 montage crochets fait par l'armurier Sipp à Strasbourg avec lunette Zeiss 1,5-6 x 42. Arme très fiable et très précise. 280 Remington avec montage EAW, idéale pour battue, précision exceptionnelle. Carabine Ferlach luxe 7 x 64 montage EAW + Zeiss, gravure animalières. Drilling 16x70 + 8 x 57, montage crochet + lunette variable. Prix intéressant à débattre. Juxtaposé cal. 16 à platines Belge. Tél. 06 61 73 89 17

■ Fusil Franchi superposé. Modèle Alcione S cal12/70. Canon 71 cm 1/4chocke 3/4chocke. Ejecteurs automatiques. Double détente. Crosse pistolet. Prix 490€. Carabine neuve 222 Rem - Modèle CZ 527 avec lunette Tasco 3,5-10 x 50 Montage fixe. Détente stecher. Prix 580€. Tél. 06 70 01 48 72

■ Express Krieghoff 9,3 x 74 Luxe avec lunette de battue Zeiss point rouge varipoint VM 1,1-4x24T montage crochet très belle arme 3900€. Prendre contact au 06 08 78 41 03

■ Cabine Steyr-Mannlicher M 7x64, stecher (seconde queue détente) équipée lunette Schmidt et Bender 6x42 rét.4 très lumineuse, montage amovible Steyr, très belle crosse changée récemment, très précise. Très bon état. 1600€. Tél. 06 81 63 33 15

■ Vends lunette de visée de battue, réticule lumineux, Leupold Tactical Prismatic riflescope. 400€. Tél. 03 88 51 70 30

Chiens

■ Chiots Petit Munsterländer, LOF, pucés, vaccinés, dysplasie A, très bonnes origines chasses. Parents donnant de la voix sur grand gibier, également quête, arrêt et rapport petit gibier. Mère 250269602379610. Disponibles fin avril. Tél. 03 88 70 89 15 ou 06 83 32 20 22.

■ 8 chiots nés le 13/02/14 de race Parson Russell Terrier LOF à réserver. Très bonnes origines. Dispos pour le 10 avril 2014. Mère n° 250268720149539 Parents visibles sur place qui participent aux concours (travail et de beauté) mais aussi qui chasse en meute. Tarif à partir de 700€. Contact: 06 85 78 28 88

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous

Avril 2014

| | | | |
|----------|-------|---|-------|
| 1 avril | 06h07 | à | 20h59 |
| 5 avril | 05h59 | à | 21h05 |
| 10 avril | 05h49 | à | 21h12 |
| 15 avril | 05h39 | à | 21h19 |
| 20 avril | 05h29 | à | 21h27 |
| 25 avril | 05h20 | à | 21h34 |

● 15 avril ● 29 avril

Mai 2014

| | | | |
|--------|-------|---|-------|
| 1 mai | 05h09 | à | 21h43 |
| 5 mai | 05h03 | à | 21h49 |
| 10 mai | 04h55 | à | 21h56 |
| 15 mai | 04h48 | à | 22h02 |
| 20 mai | 04h42 | à | 22h09 |
| 25 mai | 04h37 | à | 22h15 |

● 14 mai ● 28 mai

■ Chiots teckels poil ras noir et feu, non LOF. Mère chasse. Puce 250269700307185. Portée de 6. Disponibles après Pâques. Seront pucés et vaccinés. Tél. après 18 h au 03 88 90 40 66

Véhicules

■ Vends RAV4 3 portes vert anglais - Série limitée, sellerie cuir fauve. Toit ouvrant électrique, climatisation, attache remorque, pneus hiver excellent état - Pare buffles avant chromé. Protège roue de secours chromé. 180 000 kms - octobre 1998 - Tél. 06 08 23 77 32

Divers

■ Vends barque pour pêche ou chasse 2,50 m x 1,15 m style fibre de verre équipée avec moteur électrique + batterie de 12 volts. 2 rames-dame de nage-planches. Prix 1000€. à débattre. Tél. 06 89 40 88 61

■ Supports trophées de chasse en bois massif (châtaigner). Trophées sangliers: 5€. Trophées brocards dimensions: 215 x 145 prix 6€. Trophées brocards dimensions: 255 x 185 prix 8€. Avec perçage à l'arrière pour accrocher + 1€ pour lasure si souhaité. Différents modèles réalisables suivant demande. Tél. 03 88 91 84 45

■ Vends chambre froide très bon état. Dimensions 180m sur 120m et de 210m de hauteur. Prix: 1200€. à débattre. Tél. 06 80 17 26 87

■ L'Association ETPM, école de trompe du pays de Marmoutier, recrute de nouveaux élèves dans le secteur de Marmoutier, pour relancer la trompe de chasse. Contacter son président, M. Etienne GREFF au 06 87 14 03 79

FORGIARINI

CARRELAGE SANITAIRE MEUBLES DE BAIN PIERRE NATURELLE
PARQUETS TERRASSES BOIS SCIERIE

www.forgiarini.net

KOGENHEIM - VENDENHEIM - RIXHEIM

Ours noir
Direct chasseur à chasseur

Réservez dès maintenant votre séjour de chasse à l'ours noir au Québec, très bonne densité, direct chasseur à chasseur, du 15 mai au 30 juin.

Forfait 6 jours de chasse, 1 ours inclus, hors aérien **2 000€**

CONTACT
lodgedesappalaches@gmail.com



BIEN COUVERT ? CHASSEZ LE DOUTE EN CHOISSISSANT L'ASSURANCE DU CRÉDIT MUTUEL !

LA RÉPONSE À L'ASSURANCE OBLIGATOIRE :

- UN CONTRAT SIMPLE
- DES GARANTIES ESSENTIELLES
- VALABLE DANS TOUS LES PAYS DE L'U.E

Crédit  Mutuel

Nouvelle
BMW X5

www.bmw-est.fr



Le plaisir
de conduire



BMW X5.

ÉQUIPÉE DE BMW xDRIVE.

LA TECHNOLOGIE 4 ROUES MOTRICES INTELLIGENTE.

GROUPE
l'espace *ff*
STRASBOURG - HAGUENAU

STRASBOURG | HAGUENAU
2 rue Emile Mathis | 110 route de Strasbourg
03 88 753 753 | 03 88 06 17 17

Consommations de la Nouvelle BMW X5 selon motorisations en cycle mixte : 5,6 à 10,5 l/100 km. CO2 : 149 à 244 g/km.